



L'ESSENTIEL DU PROJET

DU 30 AVRIL AU 26 JUILLET 2024

CONCERTATION PRÉALABLE PORTANT
SUR LE PROJET DE TRANSPORT
COLLECTIF EN SITE PROPRE INTÉGRAL

Concertation garantie par

Le présent document vise à mettre à la disposition du lecteur les informations essentielles pour assurer une compréhension des enjeux, des objectifs et des avancées du projet à ce stade. Pour de plus amples informations (ex : tracés précis), consulter le dossier de concertation (accessible sur la plateforme jeparticipe.grandannecy.fr et sur le site www.grandannecy.fr).



Sommaire

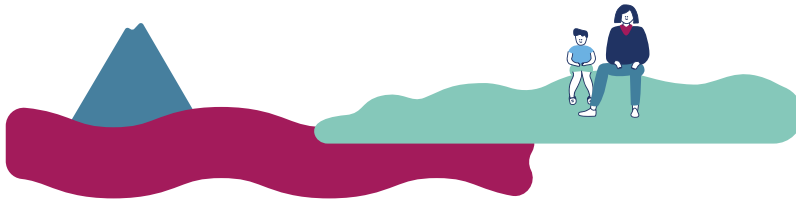
Qu'est-ce que le TCSPi ? Quels sont ses atouts ?	3
Des ambitions fortes pour le territoire	3
L'architecture du projet de TCSPi	4
Les chiffres-clés du TCSPi	6
Un projet partenarial	7
Le calendrier	8
Le coût global estimatif	8
Une concertation préalable ambitieuse	9
Lexique	13

/// QU'EST-CE QUE LE TCSPi ? QUELS SONT SES ATOUTS ?

Par Réseau Haute Mobilité ou projet de Transport Collectif en Site Propre intégral (TCSPi), le Grand Annecy imagine un système de **transport collectif de type Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) ou tramway fonctionnant sur une voie qui lui est réservée sur l'intégralité de son parcours et proposant un niveau de service optimal** (capacité d'emport, confort, etc.), donc plus attractif et compétitif qu'un bus classique ou une voiture individuelle.

Le projet de TCSPi projeté présente de solides atouts :

- //// **Une circulation en site propre sur l'intégralité de son parcours**
pour améliorer et garantir les temps de parcours ;
- //// **Une fréquence de passage de 6 minutes**
en heures de pointe sur l'essentiel de son parcours ;
- //// **Un cadencement plutôt que des horaires fixes :**
seule la fréquence est fixée, ce qui est plus agréable pour l'utilisateur qui connaît le temps d'attente moyen ;
- //// **Des amplitudes horaires augmentées**
pour répondre aux besoins de mobilité ;
- //// **Une priorité de passage aux carrefours**
permettant de limiter l'attente et d'augmenter la performance du service ;
- //// **Un matériel moderne et confortable,**
d'une grande capacité et faiblement émetteur de gaz à effet de serre ;
- //// **Une attention particulière portée sur la qualité paysagère du projet**
avec la création, dès que possible, de bandes végétalisées, et la plantation d'arbres ;
- //// **Des interconnexions facilitées**
avec le reste du réseau, les infrastructures et services de mobilité.



Les termes, sigles et acronymes soulignés sont développés dans le lexique page 13

Le TCSPi sera rapide, avec une fréquence attractive :

Performances associées aux différents axes	Fréquence max en HP ¹	Vitesse commerciale ¹	Temps de parcours ¹
AXE 1 entre les Glaisins et le tunnel de la Puya	6 minutes	20 km/h	29 minutes
AXE 1 entre le tunnel de la Puya et Duingt	12 minutes	19,3 km/h	25 minutes
AXE 2 entre Seynod et la gare d'Annecy	6 minutes	19,3 km/h	17 min 30 sec
AXE 2 entre la gare et Pringy	6 minutes	19,3 km/h	17 min 30 sec
AXE 3 entre la gare d'Annecy et le Centre Commercial d'Epagny Metz-Tessy	6 minutes	19 km/h	27 minutes

Le TCSPi permettra aux habitants et visiteurs des territoires périphériques de l'agglomération de ne plus être obligés d'utiliser leur voiture pour accéder au centre de l'agglomération, à travers la création de pôles d'échanges multimodaux (PEM) où ils pourront laisser leur véhicule ou vélo et prendre le TCSPi, leur évitant embouteillages et problématiques de stationnement.

Un schéma directeur des PEM a été réalisé au sein du Grand Annecy en collaboration avec les territoires voisins. 24 PEM ont été identifiés. 6 sont en lien direct avec le projet de TCSPi, dont 2 PEM existants (Seynod Cap Périaz et Pringy Gare).

/// DES AMBITIONS FORTES POUR LE TERRITOIRE

Ce projet, fondamental pour l'avenir de l'agglomération, doit permettre de répondre aux ambitions suivantes :

- //// **Accompagner le dynamisme de l'agglomération** en reliant efficacement les secteurs d'habitat et d'emplois ;
- //// **Faciliter les mobilités** en renforçant le maillage des transports collectifs pour proposer une alternative efficace à la voiture individuelle ;
- //// **Atteindre les objectifs ambitieux en matière d'environnement et de climat** en cohérence avec le projet de territoire "Imagine le Grand Annecy", le Pacte pour le Climat et le Plan de Mobilité 2030 ;
- //// **Améliorer la qualité urbaine** et l'apaisement des secteurs desservis en préservant leur identité.

En matière d'aménagement, le TCSPi permettra d'apaiser les principaux axes d'accès au centre de l'agglomération en offrant une alternative à la voiture individuelle et en les embellissant (verdissement, traitement paysager de la voirie...). Il transformera certains espaces urbains, en centre-ville comme en périphérie, aujourd'hui fortement marqués par l'usage des véhicules individuels.

¹ À ce stade, la fréquence hors heures de pointe n'est pas encore définie et, plus généralement, les données présentées sont estimatives et susceptibles d'évoluer.

L'ARCHITECTURE DU PROJET DE TCSPi

Le projet de TCSPi du Grand Anancy porte sur la réalisation d'un système de transport collectif d'une longueur globale comprise entre 31 et 38 km et desservant **cinq communes** de l'agglomération (Anancy, Epagny Metz-Tessy, Sevrier, Saint-Jorioz et Duingt), ainsi que les grands pôles d'attractivité et générateurs de trafic de l'agglomération (centre-ville et gares d'Anancy, campus, principaux centres commerciaux, parcs d'activités, etc.).

Il comporte 3 axes distincts décomposés en 5 branches rayonnant à partir de la gare d'Anancy :

AXE 1 :

Branche Duingt (Rive Ouest) - Centre-ville d'Anancy

Branche Centre-ville d'Anancy - Anancy-le-Vieux (Glaisins)

AXE 2 :

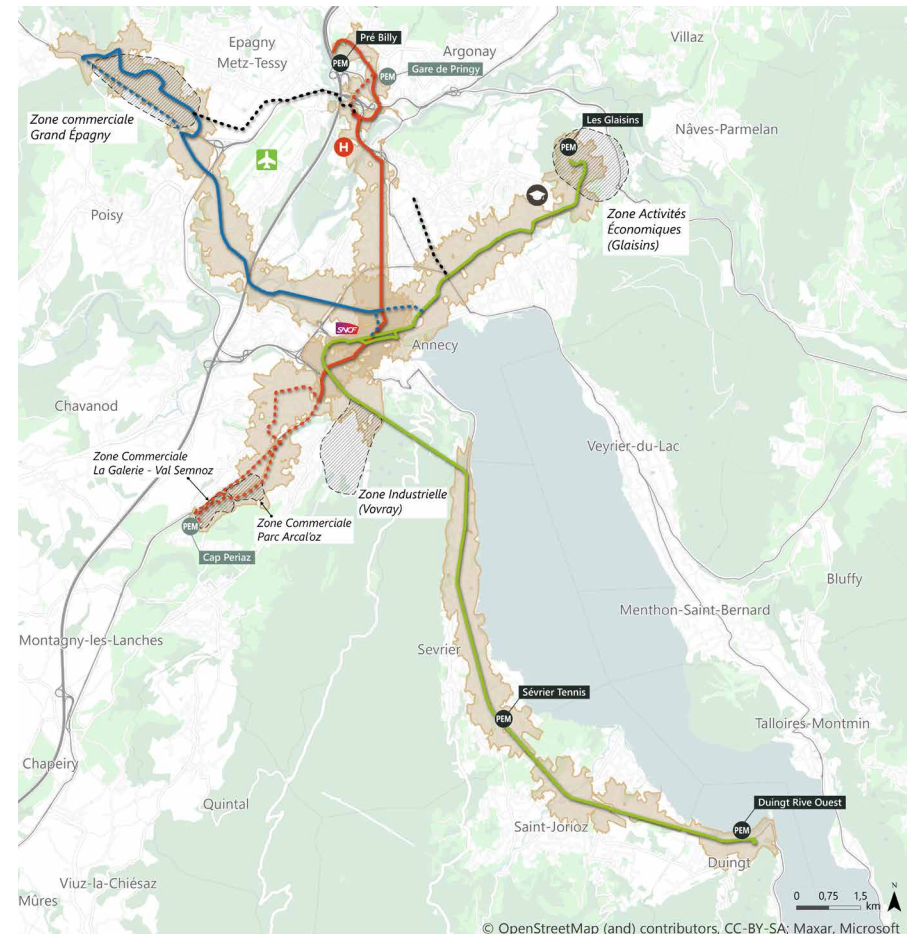
Branche Seynod - Centre-ville d'Anancy

Branche Centre-ville d'Anancy - Centre-ville de Pringy

AXE 3 :

Branche Centre-ville d'Anancy - Epagny Metz-Tessy

Les axes du projet de TCSPi du Grand Anancy



Lignes de TCSPi

— AXE 1 : RIVE-OUEST - LES GLAISINS

— AXE 2 : SEYNOD - PRINGY

— AXE 3 : CENTRE-VILLE - EPAGNY

— trait plein : itinéraires préconisés à ce stade des études

— trait pointillé : variantes et compléments de tracé en cours d'étude

Zone de chalandise à 500m

PEM Pôle d'échanges multimodaux envisagés

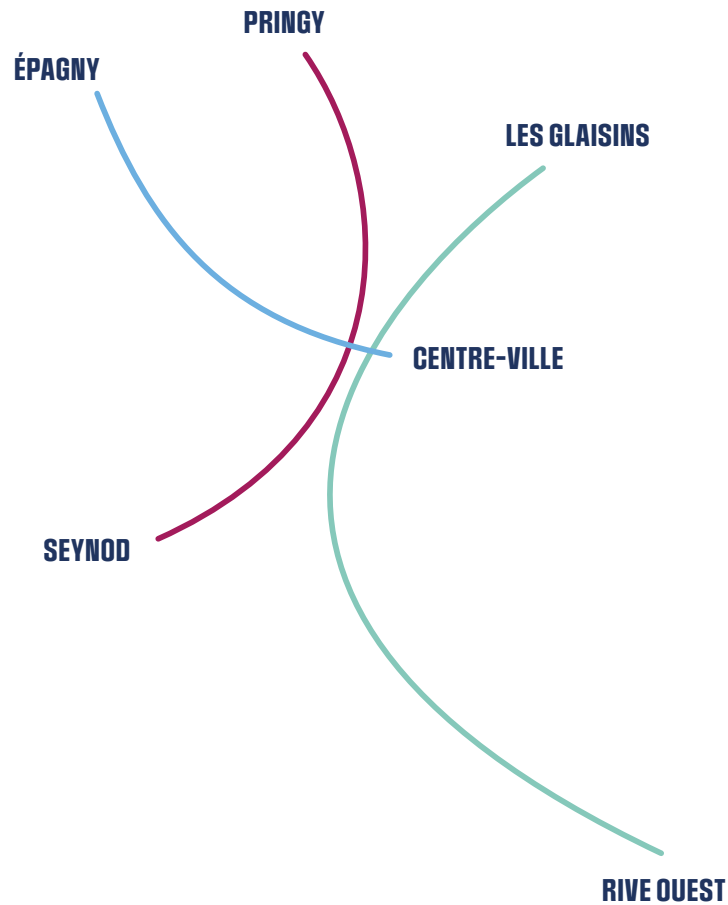
PEM Pôle d'échanges multimodaux réalisés

Aéroport

Gare SNCF

Hôpital

Université



Les chiffres-clés par axe sont les suivants :

AXE 1 : RIVE OUEST – LES GLAISINS

Longueur : **entre 15,5 et 17,5 km**, dont 9,5 à 10 km entre Duingt et la gare d'Annecy et 6 à 7,5 km entre la gare et les Glaisins en fonction des variantes et des compléments de tracé en cours d'étude

Fréquence maximum en heure de pointe : **6 minutes** entre les Glaisins et le tunnel de la Puya, **12 minutes** entre le tunnel de la Puya et Duingt

Nombre de stations envisagées : **29** dont 3 communes avec l'axe 2 (18 stations entre Duingt et la gare d'Annecy, 11 stations entre la gare et les Glaisins)

Nombre de voyageurs attendus par jour : **entre 15 000 et 17 000** (entre 7 000 et 8 000 sur la branche Duingt-Gare et entre 8 000 et 9 000 sur la branche Gare-Les Glaisins)

Nombres d'habitants, d'emplois et de scolaires desservis à la mise en service : **47 000 environ**

Temps de parcours terminus à terminus : **environ 54 minutes** (montée et descente comprises), dont 34 minutes entre Duingt et la gare d'Annecy et 20 minutes entre la gare et les Glaisins

AXE 2 : SEYNOD – PRINGY

Longueur : **entre 8,5 et 11,5 km**, dont 4 à 5 km entre Seynod et la gare d'Annecy et 4,5 à 6,5 km entre la gare et Pringy en fonction des variantes et des compléments de tracé en cours d'étude

Fréquence maximum en heure de pointe : **6 minutes**

Nombre de stations envisagées : **24** dont 3 stations communes avec l'axe 1 (11 stations entre Seynod et la gare d'Annecy et 13 stations entre la gare et Pringy)

Nombre de voyageurs attendus par jour : **entre 25 000 et 27 000** (entre 11 000 et 12 000 sur la branche Pringy-Gare et entre 14 000 et 15 000 sur la branche Gare-Seynod)

Nombres d'habitants, d'emplois et de scolaires desservis à la mise en service (entre 2030 et 2040) : **73 500 environ**

Temps de parcours terminus à terminus : **environ 35 minutes** (montée et descente comprises), dont 15 minutes entre Seynod et la gare d'Annecy et 20 minutes entre la gare et Pringy

AXE 3 : CENTRE-VILLE – ÉPAGNY

Longueur : **entre 7 km et 8,5 km** en fonction des variantes et des compléments de tracé en cours d'étude

Fréquence maximum en heure de pointe : **6 minutes**

Nombre de stations envisagées : **17** dont une station commune avec l'axe 1 et l'axe 2

Nombre de voyageurs attendus par jour : **entre 8 000 et 9 000**

Nombres d'habitants, d'emplois et de scolaires desservis à la mise en service (entre 2030 et 2040) : **59 000 environ**

Temps de parcours terminus à terminus : **environ 27 minutes** (montée et descente comprises)

LES CHIFFRES-CLÉS DU TCSPi²



Entre **48 000** et **53 000**
voyageurs attendus par jour



80
stations envisagées
environ



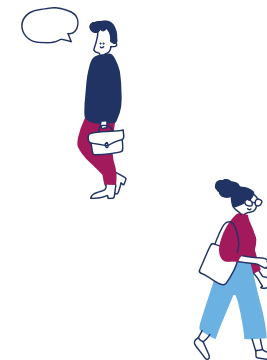
1 MINUTE 30
Temps de parcours entre deux stations



Entre **496** et **715 MILLIONS**
D'EUROS
à investir par le Grand Ancey



6' et **12'**
Fréquences garanties
en heure de pointe



Entre **31 km** et **38 km**
de parcours du TCSPi en fonction des variantes
et des compléments de tracé en cours d'études,
dont environ **1,5 km** de tunnel
et environ **4,5 km** en voie unique.

² Les données présentées dans ce dossier sont estimatives et susceptibles d'évoluer avec la poursuite des études et la concertation.

UN PROJET PARTENARIAL

LE GRAND ANNECY, MAÎTRE D'OUVRAGE DU PROJET



L'Agglomération du Grand Anancy est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), né en 2017 de la fusion de 5 intercommunalités du Bassin annécien. Elle compte 34 communes pour 215 000 habitants sur un territoire de 539 km². **Le Grand Anancy est Autorité Organisatrice de la Mobilité.** Il planifie et organise l'ensemble de l'offre de transport et de mobilité sur son domaine de compétence (le réseau de bus de la SIBRA, les services de vélos Vélonecy, le réseau cyclable, le transport scolaire, les mobilités saisonnières, etc.). **En tant que Maître d'Ouvrage, il pilote, conçoit, coordonne et réalise le projet de TCSPi.** C'est lui qui organise les concertations réglementaires et continues dédiées au projet.



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET LOCAUX

État

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Conseil départemental de la Haute-Savoie



Communautés de communes
voisines du Grand Anancy reliées
au projet de TCSPi



Communes traversées par le TCSPi



Syndicat mixte du lac d'Anancy



Espace Citoyen du Grand Anancy



Comité des partenaires

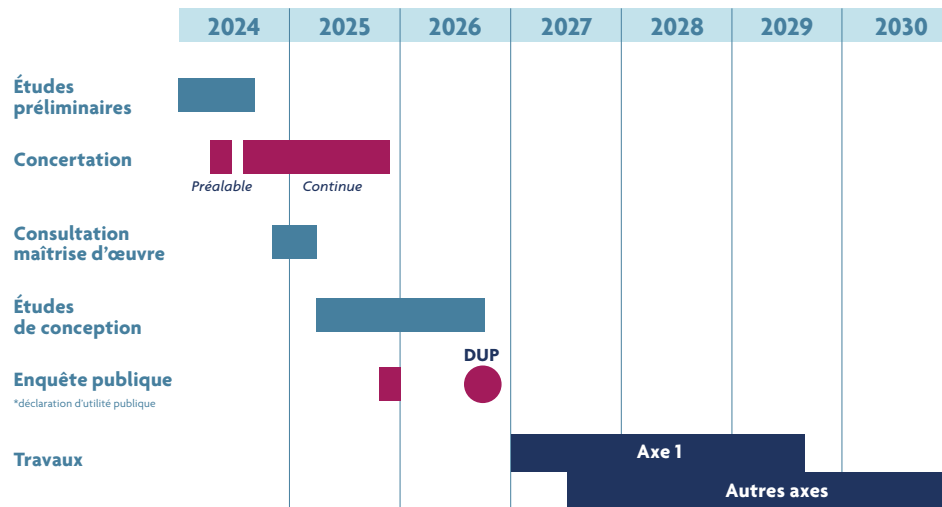
COMITÉ DES PARTENAIRES
DU GRAND ANNECY



Opérateurs de transport (Sibra, opérateurs locaux et nationaux)

LE CALENDRIER

- > Le planning prévu de l'opération à ce stade des études est le suivant :
- > Etudes préliminaires : jusqu'à fin 2024
- > Concertation préalable réglementaire : avril-juillet 2024
- > Concertation continue réglementaire : de juillet 2024 jusqu'à l'enquête publique
- > Etudes de conception : entre 2025 et mi- 2026
- > Enquête publique : fin 2025
- > Déclaration d'Utilité Publique : à partir de la mi-2026
- > Travaux : à partir de 2026 pour l'axe 1 Rive Ouest – Glaisins sur emprises publiques existantes
- > Mise en service : échelonnée à partir de 2028/2029



LE COÛT GLOBAL ESTIMATIF

LE COÛT GLOBAL ESTIMATIF³

La partie BHNS est estimée à 16 M€ HT du km à ce stade des études, sur la base d'un chiffrage des 19 postes CEREMA⁴ (études, maîtrise d'œuvre, acquisitions foncières, déviation de réseaux, ouvrages d'art, plateforme, voirie, stations, centre de commandement, dépôt, matériel roulant, etc.)

Des hypothèses ont été considérées à ce stade concernant les acquisitions foncières, les réseaux enterrés et les ouvrages d'art, dans l'attente de l'avancement des études.

La partie tramway est estimée à 26 M€ HT du km à ce stade des études, sur la base d'un chiffrage des 19 postes CEREMA précités.

En tenant compte de ces hypothèses, une prospective financière a été réalisée par un cabinet spécialisé afin d'évaluer le coût d'investissement estimatif du réseau TCSPi.

L'investissement est décomposé comme suit :

- > 90% d'infrastructures, amortissables sur 80 ans,
- > 10% de matériel roulant et de bâtiments, amortissables en moyenne sur 15 ans si BHNS, 19 ans si BHNS + tram.

Ainsi, selon le choix de mode de transport collectif retenu, la fourchette estimative des coûts est la suivante :

- > **Entre 496 millions d'euros et 600 millions d'euros hors taxes** si tous les axes sont en BHNS.
- > **Entre 581 millions d'euros et 715 millions d'euros hors taxes** si l'axe 2 est en tramway et les axes 1 et 3 en BHNS.



³ Il est à noter que ces coûts sont provisoires dans l'attente des résultats définitifs des études techniques en cours.

⁴ https://www.cerema.fr/system/files/documents/2021/04/guide_eval_socio_eco_tc_version_provisoire.pdf

/// UNE CONCERTATION PRÉALABLE AMBITIEUSE

UNE CONCERTATION SOUS L'ÉGIDE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC (CNDP)



L'Agglomération du Grand Anancy a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour l'accompagner dans le processus de concertation autour du projet de TCSPi.

La CNDP a décidé de l'organisation d'une concertation préalable du public, sous l'égide de trois garants : Valérie DEJOUR (valerie.dejour@garant-cndp.fr), Nicolas LE MÉHAUTÉ (nicolas.le-mehaute@garant-cndp.fr) et Marc PASCAL (marc.pascal@garant-cndp.fr). La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP. L'organisation pratique de la concertation revient, quant à elle, au maître d'ouvrage (Grand Anancy). Cette concertation se déroule du 30 avril au 26 juillet 2024.

Un mois après la fin de la concertation, les garants publieront leur bilan de la concertation et mettront en évidence les thèmes et arguments qui ont fait débat, avant de formuler leurs attentes pour la suite du projet. En réponse, le Grand Anancy devra publier sous deux mois les enseignements tirés de la concertation. Il annoncera les études et les modalités de la concertation continue.

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) : DÉFENDRE LE DROIT À L'INFORMATION ET À LA PARTICIPATION DES CITOYENS

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) est une autorité administrative indépendante créée en 1995. Elle est garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement.

Dès la conception d'un projet et avant la décision finale, la prise en compte du point de vue des citoyens, des usagers, des riverains et du grand public en général, est indispensable pour éclairer le porteur du projet (ici l'Agglomération du Grand Anancy) : une décision partagée est une décision plus légitime.

La CNDP n'est pas là pour "faire accepter" un projet. Elle vise à mettre en évidence les questions que le projet suscite auprès du public, à interroger son opportunité, ses caractéristiques et ses impacts et à éclairer les conditions de réalisation de celui-ci. Pour cela, elle veille, en particulier, à ce que l'information donnée par le responsable du projet soit accessible, complète et compréhensible et que chacun puisse s'exprimer.

En effet, pour la CNDP la mobilisation de tous les publics est fondamentale. Elle porte ainsi une attention particulière aux publics habituellement les plus éloignés de la participation. Toutes les paroles doivent être entendues avec la même écoute et le même respect.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la CNDP : www.debatpublic.fr

UNE CONCERTATION SUR QUOI ?

Le Grand Anancy ouvre ce temps de concertation préalable et se fixe des objectifs clairs :

- > **Présenter** globalement le projet au grand public, pour l'ensemble des axes et branches, dans toutes ses caractéristiques, au regard de l'avancement des études, des choix et grandes orientations prises et répondre à toutes les interrogations pour l'éclairer et recueillir ses avis, ses contributions et ses attentes.
- > **Débattre** de l'opportunité du projet, de ses objectifs et principales caractéristiques (plan d'ensemble, certains tracés, niveau de service attendu, coût du projet, etc.), des alternatives possibles de sa non-réalisation. Pourront également être discutés ses impacts environnementaux, socio-économiques, ses effets sur l'aménagement du territoire, etc.
- > Enfin, l'Agglomération du Grand Anancy souhaite **enrichir le projet avec les habitants et les usagers, en interrogeant ses besoins et attentes** sur différentes thématiques spécifiques en fonction des axes et des secteurs traversés, pour mieux cerner localement : aménagements urbains et paysagers, accessibilité, principes d'insertion, positionnement de certaines stations, intermodalité et interfaces à imaginer avec les territoires voisins, etc.
- > Ce terreau d'informations recueilli permettra au Grand Anancy **d'affiner ses orientations stratégiques** pour la poursuite et la mise en œuvre du projet.

Plusieurs thématiques générales seront abordées pendant toute la durée de la concertation, notamment :

- > *Le projet, tel que présenté globalement, vous paraît-il répondre aux défis de mobilités d'aujourd'hui et de demain sur le territoire du Grand Anancy ?*
- > *Quelles sont selon vous les conditions de réussite de ce projet ?*





Les sujets de la concertation sur l'ensemble des axes et branches du projet :

Débattons de l'opportunité du projet !

Quel niveau de service à bord et dans les stations ?

L'arrivée d'un nouveau transport en commun est une opportunité pour questionner et prioriser les services à bord et dans les stations : systèmes de paiement, écrans d'information, confort et accessibilité, accès Wi-Fi. Discutons-en !

Quelles sont vos préconisations pour l'emplacement des stations ?

Les études en cours proposent un nombre de stations et un positionnement possible. Tout reste dépendant à préciser, et ce sujet sera évoqué au cours de la concertation pour affiner le projet !

Quelles sont vos priorités pour les espaces publics renouvelés ?

L'Agglomération du Grand Annecy vous sollicitera dans le cadre de cette concertation préalable sur vos attentes en matière d'aménagement complémentaire au projet

Quels aménagements paysagers ?

L'insertion du TCSPi suppose de modifier une partie des aménagements urbains et paysagers existants tels que les rues, carrefours, places de stationnement ou alignements d'arbres. Elle suppose ainsi des compromis. La concertation préalable doit aider à identifier les attentes et points de vigilance pour les habitants et acteurs locaux

L'intermodalité est l'une des clés de succès et de réussite d'un tel projet de transports.

Il s'agit de pouvoir connecter le plus efficacement possible le TCSPi avec vos autres modes : train, bus classiques, car, vélo, voiture, etc.

- Comment optimiser les tracés et les aménagements pour favoriser l'intermodalité ?
- Comment articuler les offres de mobilité avec celles des territoires voisins ?
- Comment répondre à certains besoins spécifiques locaux (touristiques par exemple) ?
- Quels services dans les pôles d'échanges multimodaux (PEM) ?

Localement, lors des réunions et ateliers se déroulant à Annecy : comment organiser et optimiser l'intermodalité dans le quartier gare d'Annecy ?

Quelles améliorations et changements pour les cyclistes ?

La concertation préalable pourra permettre d'identifier les lieux ou secteurs ciblés par le projet et les potentiels d'intermodalité cyclable.

Les moyens d'améliorer les conditions de développement de circulations cyclables et leur lien avec le TCSPi (intermodalité, sécurité etc.) pourront être discutés lors de la concertation, notamment à travers les ateliers d'expertise d'usage.

Quels aménagements pour les personnes à mobilité réduite ?

La concertation pourra permettre aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'améliorer le projet en identifiant les lieux ou secteurs avec des besoins spécifiques à travers les ateliers d'expertise d'usage. Parlons-en en concertation !

Quel partage des modes sur l'espace public ?

Comme pour de nombreux autres transports urbains, la voirie n'est parfois pas suffisamment large pour accueillir des voies réservées et maintenir les usages qui existaient jusqu'alors. Nous vous écouterons sur l'opportunité de redistribuer l'espace public du quartier au service d'une meilleure qualité de vie. Trottoirs, bandes cyclables, verdissement, etc. Comment partager l'espace avec les autres fonctions assurées sur la voirie ?



Par axe et par branche, lors des réunions publiques, ateliers et visites dédiées (pour consulter le calendrier des rencontres locales et s'inscrire : jeparticipe.grandannecy.fr)

Débattons de l'opportunité de chaque axe !

Axe 1 : Quel aménagement possible pour le tunnel de la Puya ?

Cette thématique du passage par le tunnel de la Puya fera l'objet d'un temps dédié lors de l'atelier de la rive ouest. Nous pourrions discuter de l'aménagement proposé en concertation !

Axe 1 : Quelle articulation possible avec les offres de transport en commun de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy ?

L'articulation des transports en commun entre la Communauté de Communes Sources du Lac d'Annecy et le Grand Annecy fera l'objet d'un temps d'échange durant la concertation !

Axe 1 : Les Pôles d'Echanges Multimodaux à Sevrier et Duingt vous semblent-ils adaptés pour connecter les territoires voisins ?

Utiliserez-vous ces pôles d'échanges, par exemple pour stationner votre voiture à Duingt et emprunter le transport en commun ? Sous quelles conditions ? Quels sont les services attendus ?

Axe 1 : Quels objectifs pour le PEM des Glaisins ?

Que peut-on proposer pour optimiser l'intermodalité et l'accessibilité depuis l'extérieur ?

Axe 1 : Comment favoriser l'attractivité des commerces dans un nouveau contexte de mobilité ?

Axe 2 : Quel mode de transport ?

Pour l'axe 2, le choix n'est pas fait et la concertation devrait amener des arguments en faveur de l'un ou l'autre mode pour alimenter les études à venir et éclairer le choix futur du Grand Annecy. Parlons-en en concertation !

Axe 2 : Faut-il passer par l'avenue d'Aix-les-Bains ou par le Boulevard Costa de Beauregard et l'avenue de Champ Fleuri ?

La concertation pourra éclairer le Grand Annecy sur la variante à privilégier.

Axe 2 : Comment assurer une bonne desserte du secteur de l'hôpital ?

Axe 3 : Faut-il prolonger le TCSPi depuis le centre commercial d'Epagny en direction de l'hôpital ?

Parlons-en en concertation !

Axe 3 : Faut-il prolonger l'axe 3 jusqu'au quartier du Parmelan voire Novel-Teppes ou réaliser son terminus au centre-ville d'Annecy ?

La concertation pourra éclairer le Grand Annecy sur la variante à privilégier.



UNE TRENTAINE DE RENDEZ-VOUS POUR DONNER SON AVIS ET CONTRIBUER !

AVRIL 2024

 **FORUM DES PARTENAIRES**
30 Avril 2024 - 17h30-19h30

MAI 2024

 **MAISON MOBILE À ANNECY-LE-VIEUX CAMPUS**
2 Mai 2024 - 8h-16h

 **RÉUNION PUBLIQUE À ANNECY-LE-VIEUX**
6 Mai 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À ANNECY-PÂQUIER**
11 Mai 2024 - 10h-17h

 **RÉUNION PUBLIQUE À ANNECY CENTRE**
14 Mai 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À FAVERGES**
15 Mai 2024 - 8h-12h

 **RÉUNION PUBLIQUE À SEVRIER**
16 Mai 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À SAINT-FÉLIX**
17 Mai 2024 - 16h-19h

 **RÉUNION PUBLIQUE À PRINGY**
21 Mai 2024 - 19h-21h

 **CONFÉRENCE ENVIRONNEMENT À ANNECY**
24 Mai 2024 - 14h-17h

 **CAFÉ DES COMMERÇANTS À ANNECY**
27 Mai 2024 - 9h-11h

 **RÉUNION PUBLIQUE À SEYNOD**
28 Mai 2024 - 19h-21h

 **RÉUNION PUBLIQUE À EPAGNY METZ-TESSY**
30 Mai 2024 - 19h-21h

JUIN 2024

 **MAISON MOBILE AU GRAND EPAGNY**
1^{er} Juin 2024 - 10h-17h

 **ATELIER À EPAGNY METZ-TESSY**
5 Juin 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À DUINGT**
7 Juin 2024 - 16h-20h

 **MAISON MOBILE À SAINT-JORIOZ**
8 Juin 2024 - 12h-18h

 **ATELIER À DUINGT**
12 Juin 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À ANNECY COURIER**
12 Juin 2024 - 14h-19h

 **MAISON MOBILE À THÔNES**
15 Juin 2024 - 8h-12h

 **MAISON MOBILE À ANNECY NOVEL-TEPPES**
19 Juin 2024 - 14h-19h

 **ATELIER À ANNECY CENTRE**
19 Juin 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À RUMILLY**
22 Juin 2024 - 8h-12h

 **MAISON MOBILE À FILLIÈRE**
26 Juin 2024 - 8h-12h

 **ATELIER À ANNECY-LE-VIEUX**
26 Juin 2024 - 19h-21h

JUILLET 2024

 **ATELIER À PRINGY**
3 Juillet 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE LA BALME DE SILLINGY**
6 Juillet 2024 - 10h-17h

 **ATELIER À SEYNOD**
10 Juillet 2024 - 19h-21h

 **MAISON MOBILE À VEYRIER-DU-LAC**
12 juillet - 8h à 12h

S'INFORMER ET S'EXPRIMER : LE DISPOSITIF EN DÉTAILS

Le Grand Anancy a souhaité se donner un temps suffisamment long, soit 12 semaines, pour mener une concertation riche lui permettant de faire remonter le plus grand nombre possible d'expressions des parties prenantes et du grand public. Lors de ces trois mois, la population pourra s'exprimer à travers de nombreux dispositifs d'animation complémentaires mis à leur disposition.

Une plateforme d'information et d'expression est proposée sur toute la durée de la concertation. Ces différents dispositifs visent à couvrir l'ensemble des dimensions du projet et à mobiliser le plus large public possible à travers des modalités innovantes et inclusives.

POUR S'INFORMER :

- > Le dossier de concertation qui détaille l'intégralité du projet et des modalités de dialogue : il retrace l'intégralité du projet soumis à concertation ;
- > La présente synthèse du dossier (l'Essentiel du projet) pour s'approprier facilement les enjeux du projet ;
- > La plateforme participative du Grand Anancy où retrouver l'ensemble des documents et l'agenda des rencontres : jeparticipe.grandannecy.fr ;
- > Une plateforme d'appel pour s'informer sur le projet et les rendez-vous de concertation : **vous pouvez contacter le 02 50 73 33 33 du lundi au vendredi de 8h à 18h.**

POUR CONTRIBUER :

- > Les registres disponibles dans les mairies d'Anancy, Epagny Metz-Tessy, Sevrier, Saint-Jorioz et Duingt ;
- > La plateforme participative du Grand Anancy, via un onglet « je participe ! » ;
- > Une plateforme d'appel (voir ci-dessus) et une adresse mail dédiée (tcspi@grandannecy.fr)
- > Les temps de rencontres détaillés ci-contre.



UN FORUM DE PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ



Pour qui ? Pour les partenaires institutionnels du Grand Anancy et des associations locales.

Pour quoi ?

- > Pour recueillir leur expertise à la fois sur des sujets transversaux à tout le projet, mais aussi sur des sujets spécifiques à interroger localement.
- > Pour contribuer, exprimer son avis ou ses remarques sur le projet.

Comment ? Sur invitation



SIX RÉUNIONS PUBLIQUES SUIVANT LES 5 BRANCHES DU TRACÉ

Pour qui ? Pour les habitants et acteurs des communes traversées par les tracés et des territoires voisins.

Pour quoi ?

- > Pour découvrir le projet dans son ensemble puis en « zoomant » sur le secteur et ses caractéristiques.
- > Pour contribuer, exprimer son avis ou ses remarques sur le projet.

Rendez-vous sur l'un des secteurs suivants :

- > **À Sevrier pour la branche sud de l'Axe 1** Rive-Ouest et interface avec les territoires de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy.
- > **Aux Glaisins pour la branche nord de l'Axe 1** Glaisins, Anancy-le-Vieux et interface avec les territoires de la Rive-Est et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.
- > **À Seynod pour la branche sud de l'Axe 2** Seynod et interface avec le territoire du Pays d'Alby.
- > **À Anancy pour la branche nord de l'Axe 2** Pringy et interface avec le territoire du Pays de Fillière.
- > **À Epagny Metz-Tessy pour l'axe 3** Epagny Metz-Tessy et interface avec le territoire de la Communauté de Communes Fier et Ussets.
- > **À Anancy pour le centre-ville.**

Comment ? Sur inscription préalable sur la plateforme participative du Grand Anancy. Priorité aux inscrits, afin de respecter les jauges de chaque salle.



SIX ATELIERS THÉMATIQUES LOCAUX « EXPERTISE D'USAGE »

Pour qui ? Pour les habitants et acteurs locaux des communes traversées par les tracés et des territoires voisins.

Pour quoi ? Pour recueillir votre expertise à la fois sur des sujets transversaux à tout le projet, mais aussi sur des sujets spécifiques à interroger localement.

Rendez-vous sur l'un des secteurs suivants :

- > **À Duingt pour la branche sud de l'Axe 1** Rive-Ouest et interface avec le territoire de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Anancy.
- > **À Anancy-le-Vieux pour la branche nord de l'Axe 1** Glaisins, Anancy-le-Vieux et interface avec les territoires de la Rive-Est et de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.
- > **À Seynod pour la branche sud de l'Axe 2** Seynod et interface avec le territoire du Pays d'Alby.
- > **À Pringy pour la branche nord de l'Axe 2** Pringy et interface avec le territoire du Pays de Fillière.
- > **À Epagny Metz-Tessy pour l'axe 3** Epagny Metz-Tessy et interface avec le territoire de la Communauté de Communes Fier et Ussets.
- > **À Anancy pour le centre-ville.**

Comment ? Sous forme d'ateliers en salle. Les participants contribueront en séance participative sur le projet global et en groupe pour chaque secteur. Priorité aux inscrits, afin de respecter les jauges de chaque salle.

UNE CONFÉRENCE THÉMATIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT



Pour qui ? Des associations environnementales et des professionnels du secteur.

Pour quoi ? Pour enrichir la concertation d'un temps de « prise de recul », d'échange et de débat sur des sujets thématiques et structurants pour le projet de TCSPi.

Comment ? Sur invitation



LES RENDEZ-VOUS DE LA MAISON MOBILE DU PROJET

Pour qui ? Pour tous ! La maison mobile du projet (Kiosque) va à la rencontre des habitants et des usagers du territoire pour échanger au plus proche de vous et de vos attentes. Ces temps de proximité conviviaux s'adressent à tous les publics.

Pour quoi ? Pour se rencontrer, découvrir le projet et donner votre avis. Des temps d'animation seront proposés pour petits et grands.

Comment ? La maison mobile du projet s'installe le temps d'une journée dans plusieurs villes de l'agglomération, soit dans une rue passante soit sur la place du marché ou de la mairie (vérifiez les lieux de rendez-vous sur la plateforme participative du Grand Anancy) à Duingt, Saint-Jorioz, La Balme-de-Sillingy, Thônes, Rumilly, Faverges, Veyrier-du-Lac, Fillière, Saint-Félix, Epagny Metz-Tessy et Anancy (Campus, Novel-Teppes, Pâquier, Courier).

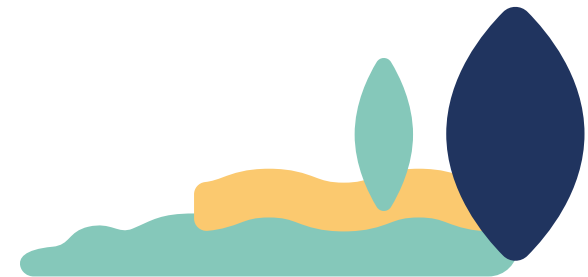
UN CAFÉ PARTICIPATIF DÉDIÉ AUX COMMERÇANTS DU GRAND ANANCY



Pour qui ? Les commerçants du territoire.

Pour quoi ? Pour échanger sur les enjeux spécifiques aux commerçants dans le cadre de ce projet.

Comment ? Sur invitation.



LEXIQUE

ACCESSIBILITÉ : fait de permettre l'autonomie et la participation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), en réduisant, voire en supprimant, les difficultés pouvant entraver leur mobilité.

BHNS (BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE) : ligne de transport hybride alliant la flexibilité du bus (véhicules sur pneumatiques) et des caractéristiques proches d'un tramway ou similaires à celui-ci (identité visuelle forte, circulation en site propre, grande capacité d'emport, fréquence de passage élevée et cadencée, amplitude horaire élargie, priorité systématique aux carrefours, confort intérieur, information voyageurs optimale, distributeur de titre sur chaque quai, etc.).

CADENCEMENT : organisation des horaires d'une ligne ou d'un réseau de transport pour garantir une fréquence (nombre de passages sur une période donnée) régulière, facilement mémorisable, afin de faciliter la planification des déplacements des usagers et optimiser la fluidité du trafic.

CAPACITÉ D'EMPORT : quantité de passagers ou de marchandises qu'un moyen de transport peut transporter en une seule fois. C'est une mesure importante pour évaluer l'efficacité et l'utilité d'un mode de transport donné.

ENQUÊTE PUBLIQUE : procédure administrative permettant au public, d'une part, de s'informer sur un projet susceptible d'affecter l'environnement et, d'autre part, de formuler des observations auprès du commissaire enquêteur, tiers indépendant. Cette démarche vise à recueillir les avis de la population avant la prise de décision, assurant ainsi une participation citoyenne dans le processus d'élaboration des politiques publiques.

EPCI (ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE) : structure administrative regroupant plusieurs communes visant à exercer certaines compétences en commun, pour une coordination des politiques publiques et une gestion des ressources plus efficaces. Ex : communauté d'agglomération ou communauté de communes.

INTERMODALITÉ : capacité à utiliser et combiner différents moyens de transports (bus, vélo, co-voiturage, voiture particulière, etc.) lors d'un même trajet pour tirer profit de leur complémentarité et de leurs avantages respectifs.

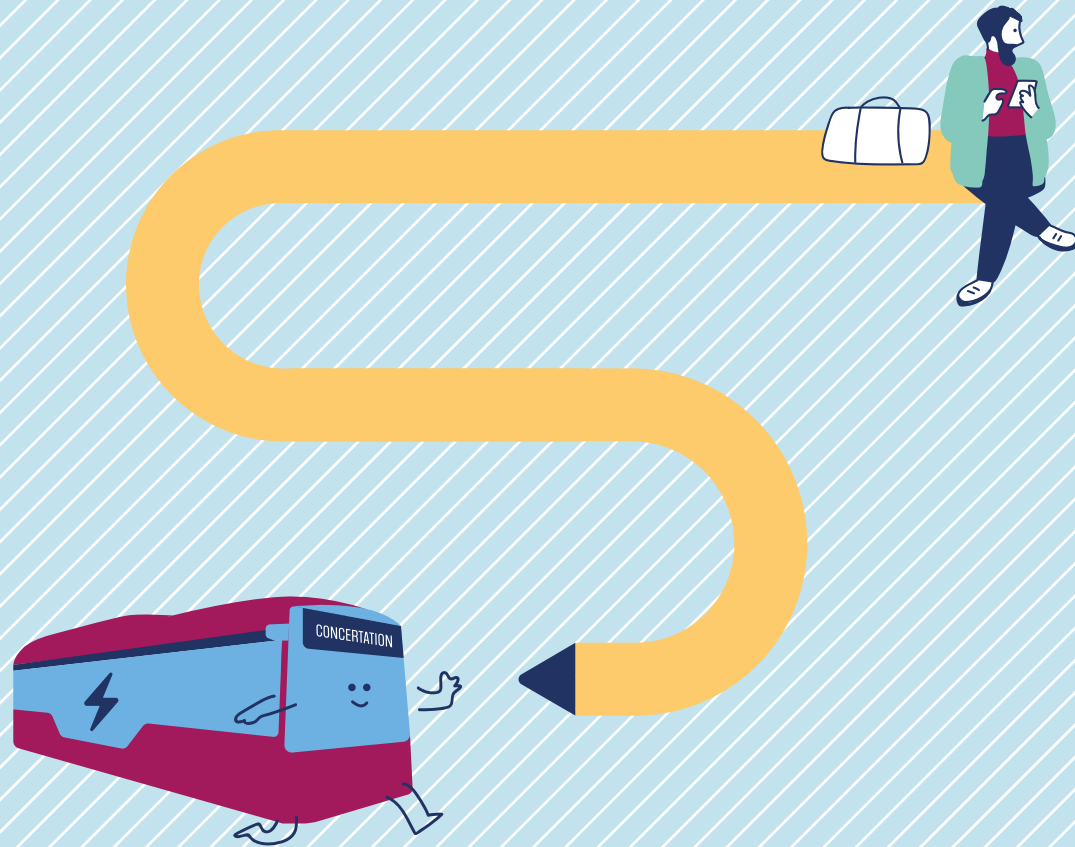
PEM (PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL) : lieu connectant divers modes de transport, tels que le bus, la voiture, le train ou le vélo, permettant aux usagers de passer facilement d'un mode à un autre. Outil de report modal, en offrant des alternatives à la voiture individuelle, il propose également des services intégrés (ex : tarification combinée transport en commun / parking, réparation et location de vélos, information, etc.).

PMR (PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE) : individus qui, en raison d'un handicap physique, sensoriel ou cognitif, peuvent rencontrer des difficultés ou des limitations dans leurs déplacements. L'objectif est d'assurer l'accessibilité et l'inclusion de ces individus dans tous les aspects de la vie quotidienne, y compris les infrastructures, les transports, et les services publics.

TCSPI (TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE INTÉGRAL) : désigne un système de transport en commun qui circule exclusivement sur des voies réservées, telles que les lignes de bus en site propre ou les lignes de tramway. L'objectif est de garantir une circulation fluide et rapide des véhicules, en évitant les embouteillages et en assurant une fiabilité accrue des temps de trajet. Cette approche favorise également une meilleure attractivité des transports en commun en offrant un service de qualité, régulier et performant pour les usagers.

VITESSE COMMERCIALE : vitesse moyenne des déplacements effectués par un moyen de transport, généralement exprimée en kilomètres par heure. Elle prend en compte non seulement la vitesse maximale atteinte, mais également les arrêts, les périodes d'attente et les ralentissements tout au long du trajet. La vitesse commerciale offre une mesure réaliste de l'efficacité d'un service de transport en prenant en considération les conditions réelles du parcours, ce qui est essentiel pour évaluer la rapidité et l'efficacité globale d'un réseau de transport.

VOIE RÉSERVÉE : infrastructure routière dédiée à un mode de transport et séparée physiquement des autres modes. En l'espèce, voie de circulation du TCSPi non partagée avec d'autres véhicules comme les voitures particulières ou les taxis, en dehors des véhicules prioritaires et de service lors d'événements.



jeparticipe.grandannecy.fr